

RENFORCEMENT DES CAPACITES EXAMENS COLLEGIAUX VOLONTAIRES DE LA CNUCED EN TANT QU'OUTIL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Intergovernmental Group of Experts on Competition
Law and Policy
Thirteenth session
Geneva, 8–10 July 2013

PRESENTATION DU SECRETARIAT DE LA CNUCED



POINTS TRAITES

1- GENESE ET OBJECTIFS DE L'EXAMEN COLLEGIAL

2- LE PROCESSUS

3- LES EXAMENS REALISEES DEPUIS 2005

4- IMPACT ET ENSEIGNEMENTS



1- GENESE ET OBJECTIFS DE L'EXAMEN COLLEGIAL

- La 5^{ème} Conférence chargée de la révision de l'Ensemble des Nations Unies sur la concurrence Antalya, Turquie Novembre 2005, Examen Jamaïque, Kenya
- Evaluer l'efficacité du régime de concurrence ;
- Identifier les problèmes à résoudre et les éléments du cadre juridique et institutionnel qui pourraient être améliorés;
- Contribuer à améliorer la qualité, l'efficience et l'efficacité du droit de la concurrence du pays considéré;
- Formuler les recommandations et les mesures adaptées à la situation du pays; et
- Aider le pays dans la mise en œuvre des recommandations par l'élaboration d'un projet de renforcement des capacités



2- LE PROCESSUS

Trois phases:

- La préparation du rapport : peut durer jusqu'à six mois
- Evaluation : trois mois
- Suivi: six mois maximum après l'évaluation
- Réalisation des activités prévues dans le projet de renforcement des capacités : deux à trois ans



3- LES EXAMENS REALISEES DEPUIS 2005

3.1 Au niveau national

- Jamaïque et Kenya (2005), Tunisie (2006), Bénin et Sénégal (2007), Indonésie (2009), Arménie (2010), Serbie (2011), Mongolie (2012), Pakistan et Ukraine (2013).

3.2 Au niveau régional

- UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte D'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) 2007;
- SADC/Tripartite : Tanzanie, Zambie et Zimbabwe (2012)
- CNUCED+OCDE renforcement de la coopération régionale en Amérique centrale d'où Costa Rica (2008), Nicaragua (2013) + El Salvador et Honduras

Au total on compte 22 examens

4- IMPACT ET ENSEIGNEMENTS

- Incorporation des recommandations dans les politiques publiques
- Marchés publics,
- Cohérence entre politique de la concurrence et politique industrielle
- Facilitation de la coopération entre les agences de concurrence et autorités de régulation sectorielle
- Qualité, transparence et objectivité appréciés des partenaire du développement
- Suivi et évaluation



MERCI DE VOTRE ATTENTION

